



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Côte-d'Or
COMMUNE DE THOREY EN PLAINE

42 Route de Dijon
 21 110 THOREY EN PLAINE
 Tél : 03.80.79.12.79. / Fax : 03.80.79.12.83.
 E-mail : mairie@thoreyenplaine.fr

CRL

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 FEVRIER 2017 à 18h30

Présents : G. BRACHOTTE / P. BERTHIOT / S. BONIN / P. CATTEAU / K. CHEDAL / N. CHEVASSON / F. COTTIN / S. GODRIE / M-J. JACQUIER / J. MORE / S. PELLETIER / M-M. PLATHEY

Absents excusés : E. RIONDET / G. ROBERT/ J-J. VIGOT (proc.K.CHEDAL)

Secrétaire : J. MORE

La séance est ouverte à 18h30 J. MORE est nommé secrétaire de séance. L'ordre du jour est validé par les membres du conseil municipal.

1) Compte Administratif 2016

L'adjoint aux finances présente les comptes administratifs et de gestion du budget principal et du budget annexe de l'éco-quartier.

Budget principal :

	INVESTISSEMENT			FONCTIONNEMENT		
	Budget	Emis dont RAR de 100174,76 €	Solde	Budget	Emis	Solde
DEPENSES	979 576,54	904 581,63	74 994,91	1 190 559,00	1 042 990,09	17 737,33
	Déficit reporté de N-1					
	-21253,34					
RECETTES	Budget	Emis dont RAR de 102708,43 €	Solde	Budget	Emis	Solde
	1 000 829,88	885 040,64	115 789,24	1 435 173,00	1 129 837,20	305 335,80
				Excédent reporté de N-1		
				237 596,17		
	Résultat d'investissement	-43 328,00	RI-DI (sans RAR) + déficit reporté de N-1	Résultat de l'exercice	86 847,11	RF-DF
	Solde des RAR	2533,67	RAR RI - RAR DI	Report à nouveau	237 596,17	Excédent reporté de N-1
	Besoin / excédent de financement	-40 794,33	résultat d'investissement + solde des RAR	Résultat de fonctionnement cumulé	324 443,28	Résultat de l'exercice + excédent reporté de N-1
	AFFECTATION DES RESULTATS					
	Résultat d'investissement (001)	-43 328,00	RI-DI (sans RAR) + déficit reporté de N-1			
	Affectation complémentaire en réserve (1068)	40794,33	Besoin / excédent de financement			
	Résultat de fonctionnement reporté (002)	283 648,95	Résultat de fonctionnement cumulé - affectation complémentaire en réserve			

Budget annexe de l'éco-quartier :

	INVESTISSEMENT			FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	Budget	Emis	Solde	Budget	Emis	Solde
	1 293 058,00	531 062,94	761 995,06	1 398 322,00	531 062,94	867 259,06
RECETTES	Budget	Emis	Solde	Budget	Emis	Solde
	1 293 058,00	532 566,94	760 491,06	1 398 322,00	531 062,94	867 259,06
	Résultat d'investissement	1 504,00	RI-DI (sans RAR) + déficit reporté de N-1	Résultat de l'exercice	0,00	RF-DF
	Solde des RAR	0,00	RAR RI - RAR DI	Report à nouveau	0,00	Excédent reporté de N-1
	Besoin / excédent de financement	1 504,00	résultat d'investissement + solde des RAR	Résultat de fonctionnement cumulé	0,00	Résultat de l'exercice + excédent reporté de N-1
	AFFECTATION DES RESULTATS					
	Résultat d'investissement (001)	1 504,00	RI-DI (sans RAR) + déficit reporté de N-1			
	Affectation complémentaire en réserve (1068)	0,00				
	Résultat de fonctionnement reporté (002)	0,00	Résultat de fonctionnement cumulé - affectation complémentaire en réserve			

Le Maire ne participe pas au débat et se retire pour que le conseil municipal puisse procéder au vote. À l'unanimité, soit 12 voix, le conseil municipal approuve l'ensemble des budgets présentés.

2. Report de crédits en investissement

À compter du 1er janvier 2017, et jusqu'à l'adoption du budget 2017, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart de crédits ouverts au budget de l'exercice 2016, hors reports. Cette possibilité présente un intérêt réel pour la commune et pour ses créanciers car elle permet à la collectivité de continuer à honorer ses engagements financiers pendant la période qui précède le vote du budget primitif.

Le conseil municipal, à l'unanimité soit 13 voix, autorise le Maire à engager, liquider et mandater jusqu'à l'approbation du BP de 2017 les dépenses d'investissement concernées dans la limite des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice 2016 selon le détail ci-dessous :

Intitulé chapitre	Article	Budget reporté avant le vote du budget primitif
20 : immobilisations incorporelles	2051 : concessions et droits similaires	1500 €
	204172 : bâtiments et installations	500 € (prises illuminations SICECO)
21 : immobilisations corporelles	2128 : autres agencements et aménagement de terrains	2000 €

21311 : hôtel de ville	5000 €
21318 : autres bâtiments publics	7000 € (facture IRELEM réhabilitation de la salle polyvalente)
2135 : installations générales, agencements, aménagement de construction	1000 €
2151 : réseaux de voirie	5000 €
2158 : autres installations matériels et outillages techniques	1000 €
2183 : matériel de bureau et matériel informatique	500 €
2184 : mobilier	500 €
2188 : autres immobilisations corporelles	2000 €
Total :	26000 €

À l'unanimité, soit 13 voix, le conseil municipal approuve l'ensemble le report de crédits en investissement.

3. Vote des 4 taxes

Le Maire rappelle qu'en réalité, il s'agit de voter le taux communal de 3 taxes locales puisque la quatrième taxe a été transférée à la communauté de commune via la Fiscalité Professionnelle Unique. Cette dernière sera donc arbitrée par la communauté de communes. Le Maire signale que la commune de Thorey en Plaine percevra la fiscalité de l'année dernière et qu'un dialogue s'opérera avec l'intercommunalité dans les années à venir sur le sujet global des taxes locales.

Le Maire expose qu'il convient de déterminer le taux des taxes directes locales pour l'exercice 2017. Une discussion s'engage sur la double proposition du Maire à savoir soit 1% ou 0%. Il explique que le 1% permet de couvrir financièrement l'augmentation du coût de la vie communale. De même, il précise que 0% peut s'entendre eu égard à la pression fiscale liée à l'augmentation très importante de la communauté de communes.

Après débat, le Maire propose au conseil municipal d'approuver les taux d'imposition suivants SANS augmentation. Les taux seront donc inchangés par rapport à l'année 2016 soit :

- taxe d'habitation 15.16 %
- taxe foncière bâti 14.38 %
- taxe foncière non bâti 41.27 %

Le conseil municipal approuve ces taux à 11 voix pour et 2 contres. Ces taux seront reportés sur l'état 1259 COM.

4. Transfert de la compétence PLU à la communauté de communes

Le Maire rappelle qu'après avoir voté les statuts de la communauté de communes, il convient de se prononcer sur le transfert de la compétence du plan local d'urbanisme à la communauté de communes.

Il précise qu'en l'état actuel, il ne lui semble pas opportun de transférer cette compétence et qu'il convient de la garde communale afin de mieux gérer le développement urbanistique du village.

À l'unanimité, soit 13 voix, le conseil municipal refuse le transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

5. Convention d'occupation de la salle polyvalente avec la Communauté de Communes

Le Maire présente et lit la nouvelle convention d'occupation de la salle polyvalente par la communauté de communes. Le principal changement réside dans un calcul des coûts au m2. Cela est plus équitable pour l'ensemble des communes qui ne bénéficiaient pas du même taux de prise en charge.

À l'unanimité, soit 13 voix, le conseil municipal approuve l'ensemble du report de crédits en investissement.

6. Remplacement au secrétariat pendant le congé maternité d'un agent

Sarah Barreau sera en congé maternité courant le mois de mars. Le Maire demande l'autorisation de procéder à son remplacement pendant tout le congé maternité. Il demande également au conseil municipal de l'autoriser avec Jean-Jacques Vigot, adjoint en charge du personnel de procéder à la sélection des candidats et in fine au recrutement.

À l'unanimité, soit 13 voix, le conseil municipal approuve le remplacement de Sarah Barreau pendant la durée de son congé de maternité.

7. Informations des adjoints

K. Chedal, adjoint à la vie sociale, associative et citoyenne :

- Cérémonie des bébés de l'année 2016
- Décoration de Noël 2017
- Journée

secourisme S. Bonin :

- CMJ : la visite de l'assemblée nationale est annulée car des travaux sur la voie ferrée ne permettent pas d'avoir un train de retour.

G. Brachotte pour J.J Vigot : les travaux de l'écoquartier, de la maison éclusière sont dans l'échéancier prévu. La passerelle de l'écoquartier sera posée le 15 février 2017. A cette occasion, un arrêté de circulation sera posé et un courrier sera adressé aux habitants du canal. De nouvelles dégradations ont eues lieu dans le verger conservatoire. Le Maire précise qu'une plainte a été déposée et demande l'autorisation d'équiper le lieu de caméra autonome. La proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés soit 13 voix.

8. Informations et questions diverses

a) Avancée du recensement : au 9 février 2017, 64,6% du recensement est réalisé. Le Maire rappelle qu'il s'agit d'une obligation juridique.

b) Stèle commémorative : J. Moré présente la convention à titre gracieux du groupement forestier représenté par Mme CHAURAND d'une parcelle située au « Bois du Roy » afin d'y installer une stèle en l'honneur des six aviateurs canadiens et d'un anglais. Le conseil municipal valide à l'unanimité cette convention.

M. Moré précise qu'il fait un ensemble de demande de subventions mais que pour l'instant cela n'aboutit pas. Le Maire a envoyé un courrier à Mme la Député qui a sollicité le Secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants et de la mémoire.

c) Renouvellement autorisation de stationnement Taxi : Monsieur Chanterault sollicite la commune pour le renouvellement de son inscription sur la liste d'attente des « autorisations de stationnement » pour les licences de Taxi.

Le conseil municipal valide à l'unanimité cette demande.

d) Primes personnels : le maire présente à titre d'information, les primes octroyées aux personnels communaux.

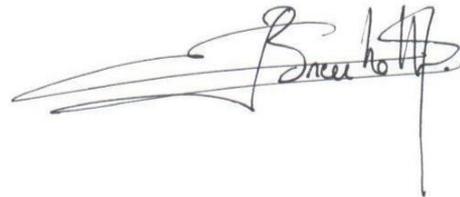
e) Chaudière salle polyvalente : la chaudière de la salle polyvalente présente une fuite très importante de son corps de chauffe. Le Maire propose de procéder à son changement et d'installer un système de régulation dans les deux salles afin de mieux gérer les dépenses énergétiques. Un devis a été sollicité auprès de deux entreprises. Le moins disant est de 12 105 euros H.T. Le Maire sollicite le conseil pour l'inscription de cette opération aux investissements 2017 ainsi que l'autorisation de solliciter toutes les subventions possibles.

Le conseil municipal valide à l'unanimité cette demande.

f) Régie : M. Jacques Moré est proposé comme régisseur principal en remplacement de Mme Sarah Barreau.

Le conseil municipal valide à l'unanimité cette demande.

À THOREY EN PLAINE, le 22 février 2017

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jacques Moré', with a long horizontal flourish extending to the left and a vertical line extending downwards from the end of the signature.